

Données personnelles : la Cnil épingle l'opacité des applis mobiles



Données
personnelles : la
Cnil épingle
l'opacité des
applis mobiles

Près de 15% de 121 applications examinées ne fournissent aucune information sur le traitement des données collectées et la moitié rendent ces infos peu accessibles.

La collecte de données personnelles par les applis mobiles téléchargées ne donne pas lieu à beaucoup d'informations de la part de leurs éditeurs. C'est le constat issu d'une démarche initiée, en mai 2014, par la Cnil et 26 de ses homologues dans le monde. Celles-ci ont mené un audit en ligne simultané de plus de 1 200 applications mobiles gratuites et payantes.

Leurs vérifications ont porté sur le type de données collectées par les applications, le niveau d'information des utilisateurs et la qualité des explications données par l'application concernant le motif de la collecte de ces données.

Pour la France, la Cnil a examiné 121 applications parmi les plus populaires pour les trois principaux systèmes d'exploitation mobiles (iOS, Android, Windows Phone). Ses conclusions ne diffèrent pas du constat général effectué à l'échelon mondial.

La CNIL a passé au crible 121 applications mobiles les plus populaires en France

Ainsi, 15% des applications examinées ne fournissent aucune information sur le traitement des données collectées. Et même lorsqu'une information est fournie sur la politique de collecte, près de la moitié des applications concernées ne la rendent pas facilement accessible.

La Cnil déplore qu'on impose à l'utilisateur une recherche active sur le site internet de l'éditeur ou dans les différents onglets de l'application : « Il a ainsi été constaté que les mentions d'information de certaines applications à destination d'utilisateurs français ne sont disponibles qu'en anglais. »

Fort de ce constat, la Commission recommande aux utilisateurs d'être à la fois curieux, vigilants et exigeants. « Il existe un large choix d'applications offrant des services similaires, détournes vous de celles qui en demandent le plus et en disent le moins ! » conclut-elle.

Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire (Source de progrès)

Source :

<http://www.01net.com/editorial/626952/donnees-personnelles-la-cnil-epingle-lopacite-des-applis-mobiles/#?xtor=EPR-1-NL-01net-Actus-20140917>
Frédéric Bergé 01net.le 16/09/14 à 19h50